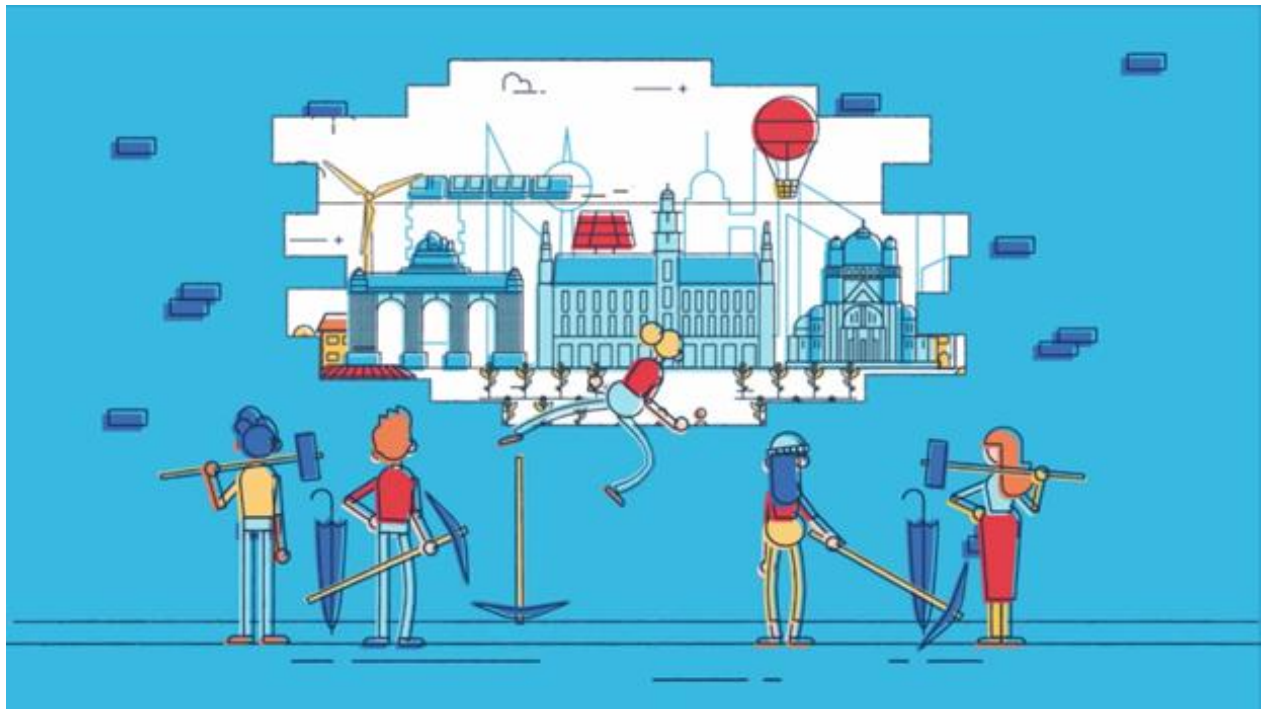


Co-Create



Le programme Co-Creat	3
1.1 Des problématiques de durabilité.	3
1.2 Innovation territoriale.	3
1.3 En co-création : Faire commun par la recherche, communauté de sens et transdisciplinarité	5
2 Trois types de projets	7
2.1 Co-Problématisation	7
2.2 Co-recherche	8
2.3 Co-développement	9
3 Eligibilité	10
4 Lien avec les compétences régionales	11
5 Début du projet	11
6 Dépôt d'une proposition	12
7 Évaluation de la proposition.	12
8 Durée du projet	14
9 Budget et subside	14
9.1 Organismes de recherche	14
9.2 Organismes non marchands	14
9.3 Entreprises	15
9.4 Les « autorités administratives » régionales et communales de la Région de Bruxelles capitale (AA).	16
9.5 Précisions et points d'attention	17
10 Propriété intellectuelle	18
11 Informations et contacts.	18



Bonjour,

Ce document présente l'organisation du programme Co-Create et le processus d'introduction et de sélection des projets.

Ce document définit les principaux concepts mobilisés par le programme Co-Create. Certains bénéficient d'une explication complémentaire et illustrée dans un [lexique disponible sur le site Co-create.brussels](#).

Pour toute question qui reste en suspens suite à la lecture de ce document, nous vous invitons à contacter :

Xavier Hulhoven: xhulhoven@innoviris.brussels

Le programme Co-Create

Le programme Co-Create est un programme d'Innoviris, l'organisme public bruxellois pour la recherche et l'innovation.

Le programme Co-Create vise à soutenir des projets de recherche ou de développement expérimental menés en [co-création](#) sur [des problématiques de durabilité](#) dans une perspective d'innovation territoriale.

1.1 Des problématiques de durabilité.

Notre société dépend d'organisations sociales et d'infrastructures qui affectent l'habitabilité de la Terre et qui ne pourront être indéfiniment maintenues pour que la Terre reste habitable. Que faire de ce lourd héritage dont dépend notre existence actuelle mais qui détruit celle d'autres et menace celles à venir ? Comment changer sans attaquer frontalement, fuir ou négliger cet héritage ? Quelle trajectoire entre l'intenable « business as usual » et l'arrêt brutal et injuste ? Quel passage entre un maintien et un rejet pur et simple ? Comment réaliser ces transitions démocratiquement ?

Un **problème** de durabilité concerne donc un problème de dépendances matérielles ou immatérielles humaines qui présente une négativité dans le sens où elles enferment, maintiennent nos sociétés dans des stratégies, infrastructures et modes de subsistance insoutenables parce qu'ils produisent une négativité sur l'habitabilité de la Terre.

1.2 Innovation territoriale.

Un projet soutenu dans le cadre du programme Co-Create est :

- **Innovant.** Les problèmes de durabilité invitent à interroger et innover dans notre manière d'habiter le monde en tant que société urbaine. Le programme Co-Create demande donc de questionner ce qui, dans un système sociétal, demande non pas un correctif, une réparation mais un **changement de trajectoire**. Il s'agit de s'inscrire dans des logiques d'alternatives et non d'assimilation¹, de sortie des dépendances au sentier, de déverrouillages

¹ La logique d'assimilation est une logique qui vise à gérer le risque, le problème et les conséquences : dans quelle mesure peut-on exposer les gens à certains composés sans affecter leur santé ? Combien pouvons-nous infliger aux écosystèmes de la Terre tout en préservant les services écosystémiques ? Quelle est la quantité de

sociotechniques, de sortie de situations d'alternatives infernales². L'innovation visée est un changement du système sociétal, de l'organisation sociale dont le fonctionnement à long terme n'est pas soutenable. Ce sont donc les transitions, les redirections que la société bruxelloise doit opérer pour être durable.

Le programme demande à inscrire l'innovation dans **une dynamique de redirection**. Il invite donc à penser les **conditions** et **redirections** nécessaires. Il s'agit de penser l'articulation entre les éléments désirables et ce qui ne l'est plus, les changements visés, ce qu'on devrait arrêter, les causes profondes qui empêchent les conditions d'émergence des états désirables. Il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont on va prendre en considération ce à quoi il faudrait éventuellement renoncer ; ce qui devrait être démantelé, fermé, réaffecté et celles et ceux qui seraient impactés par cela. Il s'agit aussi de reconsidérer et reconfigurer les liens de dépendance, les attachements, les besoins et la manière dont ils sont adressés.

- **Incertain.** Innoviris finance le risque lié au caractère incertain de la recherche et du développement expérimental. Il doit donc y avoir une incertitude quant aux résultats : risque de ne rien trouver ou de déboucher sur des résultats négatifs ou [inconvenants](#). Cette incertitude est au cœur de la problématique de durabilité. Elle est sous-jacente aux situations où les redirections semblent impensables, où l'alternative infernale s'impose où la solution ne semble passer que par le maintien, la rupture ou l'arrêt brutal. Un projet Co-Create part donc de cette incertitude et non d'une solution envisagée avant même la recherche.
- **Exploratoire.** Le projet s'inscrit dans une démarche qui implique
 - Des moments d'analyse, de réflexivité, d'auto-critique, de remise en question afin d'élargir les cadres de référence, d'enrichir les repères et de les transformer ;
 - De faire des pas de côté et d'explorer d'autres voies que celles correspondant au cadre opérationnel et routinier de la situation courante de chacun ;
 - Pour un projet de co-recherche ou de co-développement, un [design de recherche](#) ou de développement expérimental clair soutenant un processus rigoureux de production de connaissances : [question de recherche](#) suffisamment précise ; expérimentations articulées entre elles et aux questions de recherche, méthodes d'analyses et de validation, etc.
 - Pour un projet de co-recherche ou de co-développement, un processus itératif d'expérimentations avec adaptations ;

dioxine sûre dans le lait maternel ? Quelle quantité de déchets dangereux peut-on brûler sans augmenter le risque de cancer pour les habitants des environs ? De quelle amplitude l'habitat d'une espèce peut-il être réduit sans que cette espèce ne disparaisse ? Cette logique occulte celle de l'évaluation des alternatives qui poserait des questions telles que : quelles sont les alternatives à l'utilisation industrielle des composés qui entraînent la présence de dioxine dans les tissus d'un nourrisson ? Quelles sont les alternatives disponibles pour réduire l'utilisation de produits toxiques et la production de déchets dangereux. Quelles sont les alternatives sociales et de production qui éviteraient la dégradation des habitats ? Quelles options avons-nous pour retirer notre présence des zones endommagées et restaurer les écosystèmes ? Comment mieux nous intégrer à nos écosystèmes. O'Brien, Mary H. "Being a Scientist Means Taking Sides." *BioScience*, vol. 43, no. 10, 1993, pp. 706–08. JSTOR, <https://doi.org/10.2307/1312342>.

² « Ces situations où nous nous trouvons face à des alternatives qui, par la manière dont elles se présentent (en limitant radicalement le nombre de solutions et en « imposant » certaines d'entre elles), nous rendent collectivement impuissants et mettent les personnes concernées devant des choix *qui semblent surgir tout faits de la réalité elle-même* » Pignarre, P. (2004). *Apprendre à échapper aux alternatives infernales*. *Mouvements*, 32, 40-48. <https://doi.org/10.3917/mouv.032.0040>.

- L'intégration de la nuance et de la complexité.
- L'usage des [résultats inconvenants](#) c'est-à-dire les résultats qui viennent infirmer les a priori, les visées défendues, etc. ;
- La valorisation des tentatives qui ne débouchent pas forcément sur des solutions.

Remarque. Le caractère incertain et la démarche exploratoire établissent notamment la distinction avec des projets visant la mobilisation ou le croisement des connaissances existantes. Cela établit également une distinction avec des études pour lesquelles le degré incertain et la démarche créative sont faibles et qui concernent davantage l'acquisition d'informations à visée opérationnelle (planifier, évaluer les impacts, faire des choix, etc.).

1.3 En co-création : Faire commun par la recherche, communauté de sens et transdisciplinarité

Toutes les problématiques ne nécessitent donc pas un travail en co-création. Typiquement, les problématiques où la co-création est la plus pertinente sont les problématiques où se combinent une dimension systémique et une hétérogénéité des valeurs sociétales.

Pour rappel, un problème de durabilité concerne un problème de dépendances matérielles ou immatérielles humaines qui présentent une négativité dans le sens où elles enferment, maintiennent nos sociétés dans des stratégies, infrastructures et modes de subsistance insoutenables. L'innovation visée dans le cadre du programme Co-Create implique donc d'enquêter sur ce qui fait tenir les trajectoires individuelles et institutionnelles. Il s'agit de prendre au sérieux le fait que le système social en question a généré des institutions, des objets, des infrastructures qui maintiennent les individus dans ces trajectoires. Il s'agit de prendre toute la mesure de ce que l'innovation implique pour ces personnes. Il s'agit de comprendre le tissu des relations de subsistance et d'attachements qui conditionnent l'existence du système en question.

Comment donc chercher et innover démocratiquement sur un problème de durabilité ? Comment poser démocratiquement la question des redirections et changements de trajectoires ?

L'invitation est de faire du problème de durabilité un « commun négatif »³ en l'articulant à un collectif d'acteurs-actrices directement concerné-es et habilité-es à le travailler.

Le programme Co-Create vise ainsi à soutenir l'engagement [des actrices-acteurs du changement](#) dans la dynamique de recherche. Il s'agit donc bien des personnes dont les dépendances et les attachements conditionnent (volontairement ou pas) l'existence même du système actuel. Ces personnes sont celles qui sont confrontées au [risque](#) du changement, celles qui vont devoir changer leurs pratiques, vouloir/pouvoir/devoir porter, s'engager pour, ou opérer les réponses, s'adapter, faire des expériences, risquer de se mettre hors-cadre.

La [co-création](#) visée dans le cadre du programme Co-Create repose sur :

- la constitution d'une « [communauté de sens](#) ». Celle-ci implique
 - **L'engagement** des [actrices-acteurs du changement](#) dans le projet
 - **La construction d'un sens commun** autour de la problématique de durabilité, des objectifs, designs, concepts et finalités du projet.

³ Concept repris de « Héritage et fermeture : une écologie du démantèlement - Emmanuel Bonnet, Diego Landivar, Alexandre Monnin – Divergences.

- Une démarche [transdisciplinaire](#) de co-production des [savoirs](#).

L'engagement dans la recherche ou le développement expérimental va plus loin que la participation : le projet est construit à partir des enjeux des [co-chercheuses-co-chercheurs](#), co-développeuses-co-développeurs et de leurs hypothèses. La problématique est formulée depuis leurs situations. Leur implication est toujours active et ces personnes exercent une influence cruciale sur la conduite de la recherche, sur sa conception, ses méthodes, ses produits, sa diffusion ou son utilisation.

Le sens commun. Un sens commun implique une compréhension partagée et une convergence partielle ou du moins mutuellement compatible autour du problème, des objectifs, designs, concepts et finalités du projet. Il s'appuie sur une reconnaissance et un usage de la pluralité et de l'hétérogénéité de la compréhension des situations, objectifs et représentations sociales que le projet sous-tend en vue de développer des stratégies d'actions communes⁴.

La démarche [transdisciplinaire](#) est un dialogue et un échange allant au-delà (et non simplement entre) des disciplines existantes. La démarche [transdisciplinaire](#) reconnaît l'importance d'incorporer cette diversité de [savoirs](#) pour appréhender la complexité et la nature systémique des défis liés aux problématiques sociétales. Cela implique un dialogue respectueux et constructif entre des types de [savoirs](#) distincts et leurs logiques propres. Cette démarche présuppose une rationalité ouverte qui, sans se renier, travaille, respecte et réévalue le rôle de l'intuition, de l'imaginaire, de la sensibilité et du corps, des mythes et des religions, de l'art, des singularités dans la production des connaissances. Il s'agit de proposer une autre approche de la construction des connaissances qui « *loin de refuser la science, replace cette dernière dans le contexte de la diversité des savoirs existant dans les sociétés contemporaines* ». ⁵

La figure ci-dessous décrit les caractéristiques attendues concernant les niveaux d'engagement et de sens commun au sein de la communauté constituée (la figure originale est disponible [ici](#)). Soulignons que le programme est conçu pour construire progressivement et consolider cette communauté. Les situations ne permettant pas l'engagement des [actrices-acteurs du changement](#) sont à problématiser. Un niveau « participation » peut être envisagé mais cela doit être particulièrement **analysé et justifié au regard des enjeux des caractéristiques de la [co-création](#) et de l'impact du projet**. Ceci notamment au niveau du pragmatisme de l'implication et risque d'instrumentalisation (pourquoi ? Qui investit sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), du risque d'isolement, d'entre-soi, des stratégies et méthodes d'inclusion, des postures épistémiques⁶, des relations au changement visé, du sens commun, des relations de pouvoirs, etc.

⁴ Cet aspect est décrit dans : Tom Dedeurwaerdere: [Transdisciplinary Research, Sustainability, and Social Transformation Governance and Knowledge Co-Production](#) et plus particulièrement le chapitre « The pitfalls of unstructured pluralism of societal values ». Publié en décembre 2023 par Routledge.

⁵ DE SOUSA SANTOS Boaventura, ARRISCADO NUNES João, MENESES Maria Paula, Traduction MULLET-BLANDIN Isabelle, « Ouvrir le canon du savoir et reconnaître la différence », *Participations*, 2022 / 1 (N° 32), p.51-91. DOI : <https://doi.org/10.3917/parti.032.0051>. https://shs.cairn.info/article/PARTI_032_0051?lang=fr

⁶ Il s'agit de la relation des membres de la communauté par rapport aux connaissances : comment ils se positionnent par rapport aux différents systèmes de connaissances et comment ils les produisent, les acquièrent, les utilisent, les légitiment, les valident, les transfèrent, etc. Un guide d'autoévaluation sur les injustices épistémiques au sein des projets de recherches participatives est disponible dans : [Godrie, B.](#)

Engagement. Les personnes sont pleinement engagées dans la démarche de recherche. Le projet est construit à partir de leurs enjeux, leurs hypothèses et la problématique est formulée depuis leurs situations. Leur participation est toujours active et elles ont une influence cruciale sur la conduite de la recherche sur sa conception ou ses méthodes, ses produits, sa diffusion ou son utilisation.

Participation. Les personnes entretiennent des contacts et interactions plus régulières avec le groupe de chercheurs/co-développeurs. Elles fournissent des avis, expertises, conseils, idées, etc. Ces personnes sont sollicitées, mobilisées, par les Co-chercheurs/co-développeurs. Elles peuvent offrir un accès à des infrastructures, des terrains ou fournir des études de cas. Il peut aussi s'agir d'une implication plus active dans la réalisation d'expériences. Elles ne maîtrisent pas le processus de recherche mais il y a une mise en dialogue qui peut faire évoluer et orienter le projet. La problématique peut intégrer leurs enjeux, point de vue et hypothèse mais elle n'est pas nécessairement formulée de leur point de vue situé.

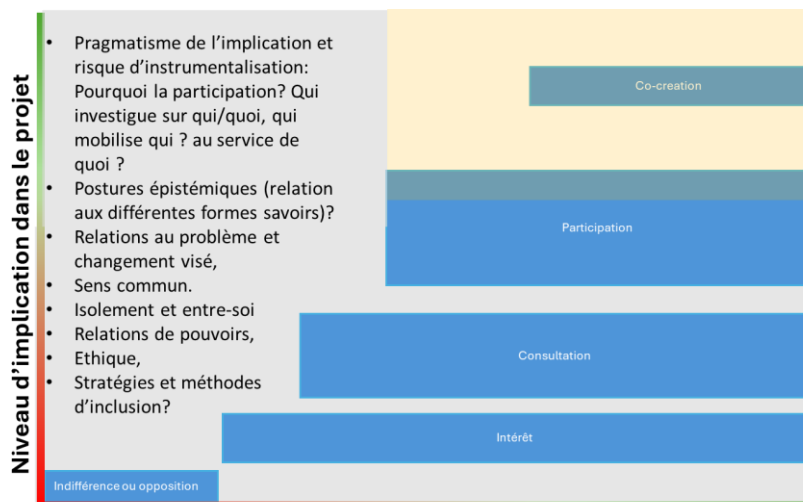
La consultation : Les personnes fournissent des données qui seront utilisées en amont, pendant ou en aval du projet.

Intérêt. Les personnes présentent un intérêt actif envers le projet. Elles prennent part aux comités de suivi du projet ou aux activités de diffusion afin de se tenir au courant des résultats.

Pas d'implication ou bloquant. Les personnes ne s'intéressent pas au projet voir s'y oppose.

A problématiser s'il s'agit d'actrices-acteurs du changement

Finançable par Innoviris
Niveau participation → indirect via frais d'exploitation si validé et justifié
Niveau engagement → bénéficiaire direct (budget propre).



Divergence importante ou pas ou très peu de sens commun avec les acteurs du changement

Pas ou peu de reconnaissance de l'hétérogénéité des systèmes et cultures de connaissance.

Sens commun partagé autour du projet. Un usage de la pluralité et de l'hétérogénéité de la compréhension des situations, objectifs et représentations sociales que le projet sous-tend en vue de développer des stratégies d'actions communes.

Reconnaissance et analyse de l'hétérogénéité des systèmes et cultures de connaissance.

2 Trois types de projets

Le programme Co-Create permet de financer 3 types de projets distincts :

- Co-problématisation ;
- Co-recherche ;
- Co-développement.

La qualification des projets dépend du niveau de maturité de l'innovation. Ceci implique principalement deux aspects :

- Le caractère innovant et [l'état des connaissances](#).
- Le niveau de maturité de la [communauté de sens](#).

La sélection du type de projet se fait par Innoviris en concertation avec les porteurs et sur la base d'une esquisse du projet cf. section : « Dépôt d'une proposition ».

2.1 Co-Problématisation

Un projet de co-problématisation répond à un besoin important de poser la problématique de durabilité sociétale.

Au niveau de [l'état des connaissances](#), le projet présente un caractère incertain marqué. Les enjeux de connaissances dépassent [l'état des connaissances](#) propres des porteurs de projets. [Les actrices et acteurs du changement](#) ne sont pas encore en capacité de formuler des questions spécifiques ou des

[Boucher, M, Bissonnette, S, Chaput, P, Flores, J, Dupéré, S, Gélinau, L, Piron, F, and Bandini, A. 2020. Injustices épistémiques et recherche participative: un agenda de recherche à la croisée de l'université et des communautés. Gateways: International Journal of Community Research and Engagement, 13:1, Article ID 7110. <http://dx.doi.org/10.5130/ijcre.v13i1.7110>](#)

propositions d'[innovation](#) spécifiques, des solutions, etc. Il y a encore un besoin d'enquêter sur le système sociétal qui produit le problème de durabilité.

Au niveau de la communauté de sens :

- Soit un premier noyau est constitué avec les principaux acteurs du changement, soit il est encore nécessaire de mieux comprendre les réseaux d'actrices-acteurs, les pratiques ainsi que les savoirs mobilisés autour du sujet. Les situations ne permettant pas à des actrices-acteurs du changement de s'engager dans le projet sont à problématiser notamment au niveau des éléments clefs de la démarche transdisciplinaire (pragmatisme de l'implication (pourquoi ? Qui investigate sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), stratégies et méthodes d'inclusion, postures épistémiques, relations au changement visé, sens commun, relations de pouvoir, etc.). Attention, une situation intermédiaire non justifiée (présence d'un acteur et pas d'un autre) risque de créer une asymétrie importante dès le départ et pour toute la suite.

Il est fort probable que les acteurs-actrices du changement ne puissent pas encore se considérer comme tel. En effet, les réseaux de subsistances, les liens de dépendances, les attachements, les infrastructures font généralement que ces personnes ne peuvent s'envisager comme acteur-actrice d'une quelconque « transition ». C'est pourquoi la problématisation peut d'abord nécessiter un travail de co-enquête avec ces acteurs dans une logique plus participative avant de penser un engagement plein dans le processus de recherche.

- Un sens commun doit encore être développé autour de la problématique de durabilité. Il s'agit donc de mettre en place des démarches/stratégies/processus qui visent à acquérir un niveau minimum de compréhension mutuelle pour reconnaître la pluralité et l'hétérogénéité de la compréhension de la problème de durabilité et les utiliser pour explorer les domaines dans lesquels des perspectives de convergence de valeur ou des stratégies d'actions communes peuvent être formulées. NB. Il est important de pouvoir créer un espace où la controverses peuvent exister.

L'objectif d'une co-problématisation est d'entamer les chantiers suivants :

- Mieux comprendre le caractère systémique, divers et interdépendant des situations. Il s'agit souvent de partir d'une situation particulière pour voir ce qu'elle dit d'une problématique plus large de durabilité. Ceci pour ne pas s'enfermer dans une perspective « Problème particulier et solution à trouver » mais plutôt rentrer dans la perspective que les difficultés (les négativités) observées et vécues aident à voir et à problématiser quelque chose de plus fondamental et de plus transversal propre au fonctionnement de la société bruxelloise. Il s'agit d'explorer les forces qui créent les comportements du système et les énergies/motivations qui alimentent ces forces. Il s'agit de mettre en relation les variables du système et d'identifier quels sont les types de relations entre les composantes : opposition, équilibrage, verrouillage, amplification, etc. Un élément clef ici sera **d'enquêter sur les réseaux de subsistance et les attachements (matériel, affectif, imaginaire, etc.)**.
- Construire la [communauté de sens](#) : composition, engagement et sens commun.

2.2 Co-recherche

L'objectif du projet de co-recherche est de produire de nouvelles connaissances autour d'une problématique de recherche bien identifiée et de permettre de formuler et d'éclaircir des pistes d'[innovations](#)/changements/transitions à développer ultérieurement.

Le projet devra poursuivre, adapter, approfondir les objectifs de co-problématisation. A ces objectifs s'ajoutent les suivants :

- Penser la transition. Il s'agira de travailler l'articulation entre les éléments désirables et ce qui ne l'est plus, ce qui doit être maintenu et ce qu'il faut arrêter, . Cela implique de travailler les causes profondes qui empêchent l'émergence des états désirables. Dans une démarche de transition, il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont on va prendre en considération ce à quoi il faudrait éventuellement renoncer ; ce qui devrait être démantelé, fermé, réaffecté.
- Développer une approche critique vis-à-vis des idées, concepts, cadres théoriques, arrière-plans normatifs.

Au niveau de [l'état des connaissances](#) :

- Le projet commence à avoir une bonne compréhension de la problématique de durabilité.
- le système sociétal qui est au cœur de la recherche est bien identifié et délimité. Les composantes du système, les aspects divers et interdépendants sont suffisamment identifiés pour être intégrés dans le travail de recherche. **Les réseaux de subsistance et les attachements (matériel, affectif, imaginaire, etc.) ont fait (ou feront) l'objet de travaux de recherche.**
- Il n'y a pas encore de pistes de solutions concrètes pouvant être formulées et développées.
- Le projet présente un caractère incertain encore important.
- Le besoin de recherche est confirmé.

En ce qui concerne la [communauté de sens](#) pour entamer un projet de co-recherche, il est attendu que les fondations soient établies (éventuellement au moyen d'un projet de co-problématisation). Un travail de consolidation ou d'adaptation peut cependant être poursuivi pendant le projet.

- Une communauté de [co-chercheuses-co-chercheurs](#) (niveau d'implication « engagement ») est constituée avec [les actrices-acteurs du changement](#). Les situations ne permettant pas ce niveau d'engagement sont à **problématiser notamment au niveau des éléments-clefs de la co-crédation et de l'impact du projet** : pragmatisme de l'implication (pourquoi ? Qui investit sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), stratégies et méthodes d'inclusion, postures épistémiques, relations au changement visé, sens commun, relations de pouvoir, etc.
- Un sens commun autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet est partagé par la communauté. Ou du moins, la pluralité des représentations sociales et des intérêts n'empêche pas d'œuvrer à un objectif commun. Les situations ne correspondant pas à cela sont alors intégrées à la problématique de recherche.

2.3 Co-développement

L'objectif d'un co-développement est de progressivement valider expérimentalement les innovations supportant la transition territoriale visée.

Dans le cadre d'un projet de co-développement, il n'y a plus de besoin de recherche, mais il reste encore des [risques](#) préalables. Il est encore nécessaire de réaliser des activités de développement expérimental en vue de valider [l'innovation](#) (prototypage, premiers tests, choix entre différentes technologies ou approches, etc.). Le caractère incertain au niveau des résultats à obtenir devient plus faible et a priori les efforts de développement doivent pouvoir conduire à la réalisation de l'innovation.

Au niveau de [l'état des connaissances](#) :

- Le projet démontre une compréhension fine et approfondie de la problématique de durabilité.
- Des pistes concrètes d'[innovations](#) peuvent être formulées et développées.
- Le système sociétal qui est au cœur de la problématique de durabilité est bien identifié et délimité. Les relations entre les composantes du système sont suffisamment identifiées pour être intégrées dans le travail de développement expérimental.
- Les éléments de redirections et de mémoire ont été analysés et sont intégrés à la problématique de développement expérimental. **Les réseaux de subsistance et les attachements (matériel, affectif, imaginaire, etc.) ont été explorés.**
- Le besoin de développement expérimental est confirmé. Le projet est bien circonscrit autour de ce besoin. Le travail de développement expérimental constitue une nécessité pour [l'innovation](#) visée (un « must have »).

En ce qui concerne la [communauté de sens](#), les attentes pour un projet de co-développement sont :

- Une communauté de co-développeurs-co-developpeuses (niveau d'implication « engagement ») est constituée avec [les actrices-acteurs du changement](#).
- Un sens commun autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet est partagé par la communauté. Ou du moins, la pluralité des représentations sociales et des intérêts n'empêche pas d'œuvrer à un objectif commun. Les situations ne permettant pas ce niveau de maturité sont à justifier notamment au niveau des éléments clefs de la [co-création](#) et de l'impact du projet (l'impact étant à l'échelle de la co-création) : pragmatisme de l'implication (pourquoi ? Qui investit sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), stratégies et méthodes d'inclusion, postures épistémiques, relations au changement visé, sens commun, relations de pouvoirs, etc.

3 Eligibilité

Les entités bruxelloises pouvant introduire une demande de subside auprès d'Innoviris dans le cadre du programme Co-Create sont :

- **Les entreprises** ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- **Les organisations non marchandes** ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- **Les organismes de recherche** (universités, hautes écoles et centres collectifs de recherche) ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- **Les autorités administratives régionales et communales de la Région de Bruxelles-Capitale (AA)**. Les AA sont éligibles pour un subside d'Innoviris dans le cadre du programme Co-Create pour autant que
 - Les rôles, tâches et implications de l'AA s'inscrivent bien dans le cadre d'un projet Co-Create. Ceci implique que l'AA participe à l'ensemble du processus du projet à la même hauteur que les autres actrices-acteurs. Cela ne se limite donc pas à la mise à disposition d'expertises ou d'infrastructures pour permettre une expérimentation. Elle n'agit pas non plus en tant que commanditaire de travaux, fournitures ou services. Les AA doivent également vérifier la conformité de

toutes leurs activités prévues dans le cadre du projet avec la loi sur les marchés publics. Si l'acquisition des résultats du projet par l'administration est prévue au terme d'un projet de développement expérimental, le cadre des Marchés Publics Innovants (MPI) doit être considéré. Innoviris ne financera pas le montage ou la réalisation de MPI pour des AA dans le cadre du programme Co-Create.

- Les rôles, tâches et implications que l'AA souhaite réaliser dans le cadre du projet ne sont pas déjà financés par leurs dotations (et autres sources de financement). A charge des AA d'apporter la preuve de l'absence de double financement au regard de leurs missions et dotations (et autres sources de financement).

Les demandeurs doivent avoir satisfait à l'ensemble des obligations imposées dans le cadre de l'éventuel octroi antérieur d'autres aides par la Région.

Les entités non bruxelloises ou ne répondant pas à une des catégories ci-dessus peuvent s'associer en tant que partenaires du projet mais ne peuvent pas prétendre à un subside de la Région dans le cadre du programme Co-Create.

Le projet peut être porté par une seule entité bruxelloise (entité isolée) ou un consortium d'entités bruxelloises qui seront bénéficiaires du financement et dénommées « partenaires ».

4 Lien avec les compétences régionales

En tant qu'organe de financement de la recherche scientifique et de l'innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale, Innoviris est compétent pour octroyer des aides à des projets de recherche et de développement expérimental qui ont un lien avec les matières qui relèvent **explicitement** de la compétence des Régions : <https://www.parlement.brussels/les-competences/>⁷

Pour chaque demande d'aide déposée chez Innoviris, il est donc indispensable de démontrer le lien du projet avec une compétence régionale. Il peut cependant suffire que ce lien soit indirect, pour autant qu'il soit pertinent et démontré dans la proposition. En cas de doute, vous êtes invité à préalablement contacter Innoviris.

5 Début du projet

La date de début du projet doit être postérieure à la date de réception de votre demande par INNOVIRIS. Le projet peut débuter au plus tôt le 1^{er} du mois qui suit la réception du dossier. Toutefois, il est utile de noter que le processus d'évaluation implique un délai de l'ordre de plusieurs mois entre le moment de l'introduction du dossier et la décision d'octroi (ou non) du financement sollicité.

En cas de démarrage du projet avant l'accord formel de l'octroi du financement, ce démarrage se fait aux risques et périls de l'entité ou du consortium. En cas d'octroi du subside, il est néanmoins possible d'accepter les dépenses rétroactivement à la décision d'octroi (et jusqu'à au plus tôt le 1^{er} du mois suivant la réception du dossier par Innoviris).

⁷ article 6 de la [loi spéciale de réformes institutionnelles](#).

6 Dépôt d'une proposition

Dans les limites du budget disponible pour le programme Co-Create, une demande de financement peut être introduite à tout moment de l'année dans le cadre de ce programme.

Avant d'introduire une demande complète et formelle de financement, **il est demandé d'introduire une esquisse au moyen du formulaire « esquisse Co-Create »** disponible sur [le site du programme](https://www.innoviris.brussels/fr/program/co-create) (<https://www.innoviris.brussels/fr/program/co-create>). Ceci permettra à Innoviris de vous fournir un premier retour sur l'adéquation de votre projet avec les missions d'Innoviris et le cadre du programme Co-Create.

Après validation de l'esquisse du projet, Innoviris fournira le formulaire adéquat pour introduire une demande complète et formelle de financement.

Le formulaire de demande ainsi que les annexes doivent être introduits par l'entité ou par le consortium auprès d'Innoviris en utilisant le formulaire de demande adéquat (co-problématisation, co-recherche, co-développement).

Le formulaire est à introduire en

- 1 exemplaire électronique au **format MS Word ou Open Office**

Et

- 1 exemplaire électronique au **format PDF et signé** électroniquement (en accord avec les normes [eIDAS](#), par exemple Adobe sign ou SignHere)

A l'adresse : funding-request@innoviris.brussels et en copie à xhulhoven@innoviris.brussels.

Attention : seules les informations présentes dans ce formulaire et dans les annexes demandées seront prises en considération. Innoviris ne garantit pas la prise en considération d'autres informations éventuellement fournies via d'autres média tels que des annexes supplémentaires ou liens internet.

Suite à la réception de la demande, les services d'Innoviris vous envoient un accusé de réception dans les 5 jours ouvrables suivant l'introduction de la demande. Si un accusé de réception n'a pas été reçu dans cette période, les demandeurs sont invités à prendre contact avec le responsable du programme Co-Create : xhulhoven@innoviris.brussels.

7 Évaluation de la proposition

Après réception du dossier, Innoviris analyse sa recevabilité. Seront pris en considération :

- la disponibilité budgétaire d'Innoviris pour le programme Co-Create ;
- l'éligibilité des entités participantes ;
- l'adéquation du projet avec les missions d'Innoviris et le cadre du programme ;
- le lien avec les compétences régionales ;
- le caractère complet du formulaire ;
- la présence de l'ensemble des annexes ;
- le fait que le projet ne peut pas avoir débuté avant l'introduction de la demande d'aide ;
- la situation des entités concernant leur capacité financière et le cas échéant, leur capacité à financer leur quote-part.

- le respect des conditions émises dans ce règlement.

Après la confirmation de la recevabilité du dossier, Innoviris évaluera l'opportunité de l'octroi du subside sollicité. Dans ce cadre, Innoviris se réserve le droit de :

- demander des informations complémentaires nécessaires à la bonne évaluation du dossier ;
- faire appel à une (des) expertise(s) externe(s) ;
- demander à l'équipe en charge du projet de le présenter et le défendre en présence éventuelle d'experts externes.

Vous trouverez sur la [page internet du programme Co-Create](#) la grille détaillée des critères d'évaluation pour chaque type de projet Co-create (co-problématisation, co-recherche et co-développement).

Les projets doivent s'inscrire dans une **recherche et une innovation responsable**. A ce titre, Innoviris évalue

- L'exemplarité sociale du projet. Un projet est exemplaire au niveau social lorsqu'il contribue significativement à un des objectifs suivants :
 - 1° un niveau de vie suffisant pour les catégories de personnes plus vulnérables ou ayant des besoins spécifiques, en ce compris :
 - L'amélioration de l'accès aux produits et services répondant aux besoins humains fondamentaux, tels que l'eau, en ce compris la gestion des eaux usées, la nourriture, le logement, les soins de santé, en ce compris les soins dispensés dans le cadre du travail, l'éducation, en ce compris la formation professionnelle ;
 - L'amélioration de l'accès aux infrastructures économiques de base, en ce compris les transports durables, les télécommunications et l'internet, l'électricité et l'inclusion financière ;
 - Le développement de l'emploi local de qualité ;
 - Le développement de l'entrepreneuriat social et démocratique ;
 - L'instauration d'une société plus inclusive.
- L'exemplarité environnementale du projet. Un projet est exemplaire au niveau environnemental lorsqu'il contribue significativement à un des objectifs suivants :
 - Une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment à travers le recyclage, la pratique de l'économie circulaire ou l'amélioration de la performance énergétique, en ce compris la neutralité carbone ;
 - L'amélioration de l'incidence environnementale, notamment en ce qui concerne les émissions polluantes, la mobilité, la biodiversité et les écosystèmes ;
 - L'adaptation aux changements climatiques.
- L'égalité des chances. Innoviris évalue si le projet a pris en compte les possibilités que la thématique et/ou les activités du projet puissent conduire à une discrimination des personnes directement ou indirectement impactées, selon le genre, l'origine ethnique et culturelle, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, ou l'origine et la situation sociale.
- Les enjeux éthiques du projet. Innoviris évalue si le projet a pris en compte les enjeux éthiques légaux et extra-légaux.

Innoviris communiquera à l'autorité compétente (Ministre/Secrétaire d'Etat en charge de la recherche scientifique ou Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale) son évaluation, pour que celle-ci adopte une décision concernant l'octroi ou le refus d'octroi du subside sollicité.

8 Durée du projet

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
Maximum 15 mois (inclus 1 à 2 mois de clôture et valorisation) Renouvellement possible pour une période maximale de 12 mois.	Maximum 36 mois (inclus 6 à 9 mois de clôture et valorisation)	Maximum 36 mois (inclus 6 à 9 mois de clôture et valorisation)

9 Budget et subside

Chaque proposition finale devra inclure un budget pour chaque partenaire en utilisant le template fourni sur la page internet du programme Co-Create.

Un plafond budgétaire n'est pas imposé mais le budget et le montant font partie de l'évaluation du projet. A titre indicatif, le montant moyen observé par partenaire pour 12 mois est de 120.000€.

Les frais admissibles, sont présentés dans les [directives comptables](https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables).
 (<https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques>)

Pour les différents types de demandeurs éligibles, les pourcentages du budget pris en charge par Innoviris (taux d'intervention) sont les suivants :

9.1 Organismes de recherche

Le taux d'intervention financière de la Région correspond au taux suivant :

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
100%	100%	80%*

*Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité apporte un co-financement via d'autres fonds.

9.2 Organismes non marchands

Le taux d'intervention financière de la Région correspond au taux suivant :

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
100%	100%	80%*

* Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité apporte un co-financement via d'autres fonds.

Attention : le statut d'asbl n'implique pas automatiquement une qualification non-marchande. Cela dépend des activités de l'asbl, de la nature du projet et des tâches que l'asbl réalisera dans le cadre du projet. Innoviris réalisera une analyse sur la base de la proposition et de la déclaration relative à la qualification du demandeur qui accompagne cette proposition. Si à la suite de cette analyse, l'asbl n'est pas qualifiée d'organisme non marchand dans le cadre du projet déposé, elle sera assimilée à une entreprise. Dans ce cas, elle doit se référer à la section ci-dessous consacrée aux entreprises et sa taille sera évaluée selon les critères exposés à cette adresse : <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/etablir/criteres-de-taille/criteres-de-taille-pour-les-associations-et>

9.3 Entreprises

Pour un **projet de Co-problématisation**, le subsidie est octroyé sur la base d'aide de minimis et conformément aux dispositions du Règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Ce Règlement impose que le montant total des aides de minimis octroyées à un même bénéficiaire n'excède pas 300.000 € sur une période de 3 ans.

Ce plafond s'applique quels que soient la forme et l'objectif des aides de minimis ou les entités subsidiantes (régionales ou nationales).

L'attention du bénéficiaire est attirée sur le fait qu'il lui appartient de fournir (à la Région) les informations complètes sur les autres aides de minimis qu'il aurait éventuellement reçues au cours des 3 années précédentes. Pour ce faire, le bénéficiaire doit impérativement remplir la déclaration sur l'honneur et la joindre en annexe au formulaire de demande.

	Co-problématisation
Cadre des aides minimis	100%

Pour un projet de **Co-recherche, de Co-développement** ou si le bénéficiaire ne peut pas répondre aux conditions du cadre des aide de minimis dans le cadre d'un projet de Co-problématisation, le taux d'intervention de la Région, dans le respect des règles européennes, est exprimé en pourcentage du budget de chaque partenaire nécessaire à la réalisation du projet. Il varie selon la nature et la taille de l'entité. Le tableau ci-dessous résume les taux d'intervention en vigueur.

	Co-problématisation (si le cadre des aides minimis ne peut pas s'appliquer)	Co-recherche	Co-développement
Très petite entreprise / Petite entreprise	70 %	70 %	45%
Moyenne entreprise	60 %	60 %	35%
Grande entreprise	50 %	50 %	25%

Les taux d'intervention peuvent être majorés de 15 % des coûts admissibles, jusqu'à un plafond de 80 %, si le projet répond à l'une des conditions suivantes :

- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre, dont au moins une petite ou moyenne

entreprise, et sans qu'aucune entreprise ne supporte à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;

- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre et ayant leur siège dans au moins deux États membres, sans qu'aucune entreprise ne prenne en charge à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé en collaboration effective avec un organisme de recherche qui supporte au moins 10 % des coûts éligibles du projet de collaboration et qui a le droit de publier les résultats de ce projet dans la mesure où ils sont issus de recherches qu'il a lui-même menées ;
- les résultats du projet sont largement diffusés par le biais de conférences, de publications, de référentiels en libre accès ou de logiciels libres.

Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité démontre sa capacité à financer sa quote-part au projet via des fonds autres que publics. La preuve de la quote-part peut être apportée par divers documents (bilan, extrait de compte, capitaux, prêts bancaires, etc.).

9.4 Les « autorités administratives » régionales et communales de la Région de Bruxelles capitale (AA).

Le tableau ci-dessous résume le cadre de financement des AA dans le cas d'un projet Co-Create. Les détails explicatifs se retrouvent dans le document « soutien aux autorités publiques dans le cadre d'un programme Co-Create disponible sur [notre site internet](#).

L'activité de l'AA n'est pas considérée comme une activité économique			
	Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
	100%	100%	80%*
L'activité de l'AA est considérée comme une activité économique. Mais celle-ci est indissociable de ses prérogatives de puissance publique.			
	Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
	100%	100%	80%*
L'activité de l'AA est considérée comme une activité économique qui peut être dissociée de ses prérogatives de puissance publique.			
	Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
Petite AA	70 %	70 %	45%
Moyenne AA	60 %	60 %	35%
Grande AA	50 %	50 %	25%

Les taux d'intervention peuvent être majorés de 15 % des coûts admissibles, jusqu'à un plafond de 80 %, si le projet répond à l'une des conditions suivantes :

- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre, dont au moins une petite ou moyenne entreprise, et sans qu'aucune entreprise ne supporte à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre et ayant leur siège dans au moins deux États membres, sans qu'aucune entreprise ne prenne en charge à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé en collaboration effective avec un organisme de recherche qui supporte au moins 10 % des coûts éligibles du projet de collaboration et qui a le droit de publier les résultats de ce projet dans la mesure où ils sont issus de recherches qu'il a lui-même menées ;
- les résultats du projet sont largement diffusés par le biais de conférences, de publications, de référentiels en libre accès ou de logiciels libres.

* Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité démontre sa capacité à financer sa quote-part au projet via d'autres fonds publics, privés, ou en nature.

9.5 Précisions et points d'attention

Rappelons que l'un des objectifs du programme est d'accroître les capacités d'agir des [actrices-acteurs du changement](#) en leur permettant de répondre aux besoins de recherche ou de développement qui jalonnent l'exploration de ces nouvelles voies. Le financement est avant tout dédié à soutenir le [risque](#) de la recherche et de l'exploration. Il doit donc soutenir ces actrices-acteurs et leur donner les moyens de rentrer dans un dispositif exploratoire. Les personnes travaillant sur le projet doivent donc bien répondre de cette qualification [d'actrice-acteur du changement](#). **Ces personnes doivent donc être identifiées dans le formulaire de la demande et les budgets.**

Innoviris est attentif aux niveaux d'engagement dans les projets. S'engager dans un projet Co-Create est un travail conséquent qui n'est pas réalisable si les actrices-acteurs ne sont que très partiellement impliqués dans le projet.

Des contraintes internes au projet peuvent sérieusement impacter sa faisabilité. Il peut s'agir de divergences trop profondes entre les acteurs, d'indisponibilité de certains, de non-autorisation de la hiérarchie d'entrer dans une démarche exploratoire, de dilemmes moraux ou professionnels etc. Rem. Les controverses, désaccords, hétérogénéités de points de vue doivent pouvoir exister au sein d'un projet en [co-création](#). Il est important de reconnaître cette diversité et l'utiliser pour explorer les domaines dans lesquels des perspectives de convergence ou des stratégies d'actions communes peuvent être formulées. De même travailler les contours de la démarche transdisciplinaire implique un travail spécifique. Ces aspects se doivent d'être accompagnés. Il est donc important que le projet montre dans son mode de [gouvernance](#), ses méthodes ou l'accompagnement prévu, qu'il est attentif à ces aspects ainsi qu'aux aspects psycho-sociaux des dynamiques de groupes.

Les projets sont donc invités à considérer des ressources pour l'animation des méthodologies de [co-création](#), la médiation des dynamiques de groupe. Ceci peut être prévu au moyen d'un poste de coordination de la co-création, d'une sous-traitance ou d'une combinaison des deux.

En facteur clef du succès de la co-crédation est la confiance mutuelle au sein de la [communauté de sens](#). Les projets sont invités à prévoir des ressources raisonnables pour organiser des moments de convivialité, mise au vert, etc.

Si les personnes recrutées ne travaillent pas à 100 % sur le projet, nous demandons une brève description de la situation professionnelle qui constitue le reste de leur temps de travail (par exemple, x % employé par cette organisation, x % indépendant, demandeur d'emploi, etc.)

Le poste de sous-traitance est un poste visant à commanditer des tâches spécifiques et ponctuelles qui ne peuvent être réalisées par le consortium. Ce n'est donc pas un poste pour financer des [co-chercheuses-co-chercheurs](#).

9 mois avant la fin d'un projet de co-recherche/co-développement, il sera demandé de fournir un plan de clôture et de valorisation qui sera à dérouler durant les 9 à 6 derniers mois du projet. Ce plan devra entre autres inclure l'organisation d'un événement de clôture et de [valorisation](#). Les projets sont donc invités à bien considérer qu'une partie de la durée du projet sera consacrée au déroulé de ce plan et à prévoir les ressources nécessaires pour ce faire.

10 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle appartient aux partenaires du projet. Un accord de consortium clair et en accord devra être établi en faisant notamment la distinction entre la propriété intellectuelle antérieure au projet et celle qui sera acquise dans le cadre du projet. Cet accord devra être annexé au formulaire de demande de subside. Il sera également nécessaire d'identifier tout obstacle à l'utilisation des connaissances acquises.

Rappelons toutefois que le programme Co-Create vise une démocratie de la connaissance et une science ouverte. Ceci inclut notamment l'ouverture à la société et l'ouverture à la publication et aux données. L'accord de collaboration doit donc être en cohérence avec ces aspects.

11 Informations et contacts

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès d'Innoviris : xhulhoven@innoviris.brussels